



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Vice-Président du Conseil départemental,

CERTIFIE

Que l'arrêté préfectoral n°2020-052 en date du 23 septembre 2020, portant prorogation de l'arrêté du 5 décembre 2017, modifié par l'arrêté du 11 mai 2018 relatif à la prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de Cannes, a été affiché en mairie principale du 28 septembre 2020 au 28 octobre 2020 inclus.

Cannes, le **- 2 NOV. 2020**

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,




Odile GOUNY-DOZOL